

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2015-06

Validation de l'organisation de l'assemblée générale du 11 février 2015 et de l'ordre du jour

Le conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 13 janvier 2015 à 18h30 à Chaumont sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET, Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2014
2. Bilan de la consultation institutionnelle locale
3. Approbation du dossier de prise en considération et autorisation au président de transmettre le dossier à la consultation institutionnelle nationale
4. Approbation du rapport d'activité 2014
5. Approbation du compte financier 2014
6. Adhésion et retrait au GIP
7. Questions diverses

Délibère :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'organisation de la prochaine assemblée générale du GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne le 11 février à 18h30 à Vaux-sous-Aubigny avec l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

Le 14 janvier 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 19 FEV. 2015

DRCL - Finances 1

Le Président du GIP

Guy DURANTET